

Le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) modifie le fonctionnement des soins dentaires financés par l'État en Ontario.

Cette fiche d'information explique ce qu'est le RCSD et comment le RCSD et les programmes de l'Ontario interagiront à titre provisoire.

Qu'est-ce que le régime canadien de soins dentaires ?

Le RCSD est un nouveau programme fédéral de soins dentaires qui offre une couverture dentaire aux Canadiens admissibles qui paient des impôts, dont les revenus sont inférieurs à 90 000 dollars et n'ont pas accès à une assurance dentaire privée.

La couverture pour les personnes âgées admissibles commence à partir du **1^{er} mai 2024**. D'autres groupes admissibles, tels que les enfants et ceux admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, devraient pouvoir présenter une demande en juin 2024, et tous les autres groupes admissibles en 2025. De plus amples informations sur le RCSD, notamment sur la date à laquelle les différents groupes d'âge pourront bénéficier d'une couverture, sont disponibles sur le [site web du gouvernement fédéral](#).

Le RCSD paiera d'abord les services dentaires, avant les programmes de l'Ontario.

Ceux qui ont la couverture du RCSD peuvent être facturés pour les services dentaires, car la couverture du RCSD peut être inférieure à ce que les prestataires de soins dentaires facturent. Cela signifie que les Ontariens admissibles devraient consulter les prestataires de soins dentaires pour connaître le coût total des services à l'avance.

Les programmes de soins dentaires de l'Ontario peuvent aider à couvrir ces coûts. Voir ci-dessous pour plus de détails.

Beaux sourires Ontario (BSO) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

La couverture dentaire de BSO et du POSPH peut être utilisée pour compléter la couverture du RCSD. Cela signifie que BSO et le POSPH coordonneront les prestations pour les clients qui sont admissibles à la fois au RCSD et à BSO ou au POSPH, jusqu'à concurrence des maximums prévus dans les barèmes de l'Ontario. Les Ontariens doivent consulter leur prestataires de soins dentaires pour savoir ce qui est couvert.

Les prestataires de soins dentaires peuvent contacter [Accerta](#) s'ils ont des questions :

Renseignements généraux : info@accerta.ca

Téléphone : 416 922-6565 416 922-6565, sans frais : 1 800 505-7430

Télécopie : 416 922-4323, Télécopie sans frais : 1 800 467-1839

Ontario au travail

Le programme Ontario au travail est administré par les municipalités et les communautés des Premières Nations. Les municipalités et les communautés des Premières Nations qui gèrent le programme Ontario au travail peuvent avoir des politiques différentes en ce qui concerne la couverture des soins dentaires pour les adultes, y compris l'étendue de cette couverture. Les questions relatives à l'interaction entre la couverture dentaire d'Ontario au travail pour les adultes et le RCSD doivent être adressées au [bureau local d'Ontario Works](#) du client.

Les personnes qui ont des enfants et qui participent au programme Ontario au travail par l'intermédiaire d'agents de prestation des Premières nations peuvent toujours bénéficier d'une assurance dentaire pour leur enfant dans le cadre d'Ontario au travail. Si ces familles sont admissibles au RCSD, la couverture serait coordonnée avec l'Ontario, comme le POSPH et BSO.

Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés (POSDA)

Le POSDA est administré par les [bureaux de santé publique](#). Cela signifie que les services dentaires ne sont pas fournis par des dentistes privés.

Les clients du POSDA qui sont également admissibles au RCSD peuvent choisir d'accéder aux prestations dentaires par l'intermédiaire du POSDA ou du RCSD. Étant donné que le RCSD ne couvre pas la totalité du coût des services dentaires, si les personnes âgées choisissent de bénéficier de la couverture du RCSD, les dentistes peuvent leur facturer le reste des frais.